

S. 25
Dorothee
Teller

Le corps de Dorothee, decedee la veille, agee
de deux ans et demi, enfant legitime de
Joseph Teller, Cultivateur et de Nathalia
Ludov, de cette paroisse. Presente à l'inhuma-
tion Joseph et Priscine Maril qui m'ont
en signer.

D. H. Gravel ^{Prêtre} Curé

S. 26
Jreffle
Blandry,

Le treize Juin, mil huit cent soixante cinq, nous,
soussigné, Curé de St-Jean de Matha, avons inhume
dans le cimetiere de cette paroisse le corps de Jref-
fle, decede la veille, agee de cinq mois, enfant legiti-
me de Jean Baptiste Blandry, Cultivateur
et de Judith Laforg, de cette paroisse. Presente
à l'inhumation Joseph Maril et Calistine
Archambeault qui m'ont en signer.

D. H. Gravel ^{Prêtre} Curé

S. 27
M. Amelina
Clairmont

Le treize Juin, mil huit cent soixante cinq, nous,
soussigné, Curé de St-Jean de Matha, avons inh-
me dans le cimetiere de cette paroisse le corps de
Marie Amelina, decedee la veille, agee de deux
ans, enfant legitime de Louis Clairmont,
Cultivateur et de Aurélie Savignac, de cette
paroisse, Presente Cyprien Durand et Priscine
Maril qui m'ont en signer.

D. H. Gravel ^{Prêtre} Curé

B. 61.
Jos. Pierre
Lassalle

Le quinze Juin mil huit cent soixante cinq, nous,
soussigné, Curé de St-Jean de Matha, avons
baptise Joseph Pierre, né depuis trois jours
du legitime mariage de Melarel Lassalle,
Cultivateur et de Elina Arbon, du township
de Solite. Parrain Pierre Arbon, marraine
Caroline Perreault qui m'ont en signer.
Le pere absent.

D. H. Gravel ^{Prêtre} Curé

Le quinze Juin, mil huit cent soixante cinq,

B. 62.
M. Hermeline
Pardhomme.

Nous, soussigné, Curé de St-Jean de Matha,
avons baptise Marie-Hermeline, née ce jour
du legitime mariage de Jean Baptiste
Pardhomme, Cultivateur et de Adeline
Maurin, de cette paroisse. Parrain Francois
Pardhomme, marraine Hermeline
Lafortune qui, ainique le pere,
m'ont en signer.

D. H. Gravel ^{Prêtre} Curé

B. 63
M. Georgiana
Lafreniere.

Le dix sept Juin, mil huit cent soixante cinq, nous,
soussigné, Curé de St-Jean de Matha, avons bap-
tise Marie-Georgiana, née l'avant-veille du legiti-
me mariage de Norbert Lafreniere, Doreur,
Cultivateur et de Josephine Bernard, de cette
paroisse. Parrain Hercule St-George, marraine
Ather Tesson qui m'ont en signer. Le pere
absent.

D. H. Gravel ^{Prêtre} Curé

B. 64.
Georges
Yvonne

Le dix huit Juin, mil huit cent soixante cinq, nous,
soussigné, Curé de St-Jean de Matha, avons baptise
Georges, né ce jour du legitime mariage de Simon
Yvonne, Cultivateur et de Marguerite Garreau
de cette paroisse. Parrain Georges Bernard,
marraine Bloise Yvonne qui, ainique le pere,
m'ont en signer.

D. H. Gravel ^{Prêtre} Curé

M. 5.
Léandre
Hadorz
et
Rozé Delime
Lafreniere
Doreur

Le dix neuf Juin, mil huit cent soixante cinq, apres
la publication de trois bans de mariage faite
aux prones de la messe paroissiale, entre
Léandre Hadorz, Cultivateur, domicilié
à Rozé Delime en cette paroisse, fils majeur de Pierre Hadorz,
et de Angèle Garreau, d'une part et Rozé
Delime Lafreniere, dite - Doreur, fille
majeure de Albert Lafreniere dit - Doreur,
Cultivateur et de Sophie Lafreniere dite